068-226800019-20150313-0000014580-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication: 20/03/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2014-3-11-5 Séance du vendredi 13 mars 2015

## SOUTIEN À L'ÉDITION 2014/2015 DU CONCOURS "NOUS L'EUROPE"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de VU compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-2-11-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 pour l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), section du Bas-Rhin, pour l'organisation de l'édition 2014/2015 du concours « NOUS l'Europe ».

Ce montant sera prélevé sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2015.

> LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1er Vice-Président

> > Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions